

FEDERATION FRANCAISE DU SPORT AUTOMOBILE
COMITE REGIONAL DU SPORT AUTOMOBILE LORRAINE - ALSACE



1^{er} Rallye Régional Centre Alsace

Ville de SELESTAT

25 Octobre 2014

Comptant pour la coupe de France des Rallyes
Et le Trophée des Rallyes du
Comité Régional du Sport Automobile Lorraine - Alsace

REGLEMENT

ASA ALSACE – 10 rue de Waldkirch – 67600 SELESTAT

Téléphone : 03.88.74.76.20

Fax : 03.88.74.76.23

Courriel : sport.auto.alsace@gmail.com

1^{er} RALLYE REGIONAL CENTRE ALSACE Ville de SELESTAT

REGLEMENT PARTICULIER

SAMEDI 25 Octobre 2014

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : Lundi 25 aout 2014
Ouverture des engagements : Lundi 1 septembre 2014
Clôture des engagements : Samedi 11 octobre 2014
Parution du road-book : Samedi 11 octobre 2014

Dates et heures des reconnaissances : Samedi 18 octobre 2014 de 9h à 18h
Samedi 25 octobre 2014 de 7h à 10h30

Vérification Administratives :

Vendredi 24 octobre 2014 de 18h30 à 20h30 et samedi 25 octobre 2014 de 7h à 10h au **Circuit EUGENE à Chatenois**

Vérifications Techniques :

Vendredi 24 octobre 2014 de 18h30 à 21h30 et Samedi 25 octobre 2014 de 7h à 10h au **Circuit EUGENE à Chatenois**

Heure de mise en place du parc fermé de départ : Samedi 25 octobre 2014 à 10h00

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs : Samedi 25 octobre 2014 au **Circuit EUGENE** à 11h

Publication des équipages admis au départ : Samedi 25 octobre 2014 à 11h30

Briefing des pilotes I : Briefing écrit remis contre émargement lors des vérifications administratives
Départ de : Sélestat le 25 octobre 2014 à 12h20

Publication des résultats partiels :

Parc de Regroupement, PC au **Circuit EUGENE** (à chaque regroupement)

Arrivée du 1^{er} concurrent à SELESTAT, à 19h15

Vérifications finales : **Ambulances MADER ZI NORD**

Publication des résultats du rallye: Samedi 25 Octobre 2014, 21h30

Remise des prix : Samedi 25 octobre 2014 à 22h00 au **Circuit EUGENE à CHATENOIS**

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile d' ALSACE, en qualité d'organisateur administratif avec le concours de la municipalité de SELESTAT organise le :

1^{er} RALLYE REGIONAL CENTRE ALSACE - Ville de SELESTAT

Le présent règlement a été approuvé par le CRSA Lorraine Alsace sous le N° en date du
Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la F.F.S.A. R389 en date du 28/08/2014

Comité d'Organisation

Président : Franck MADER

Membres : Tous les membres de l' ASA d'ALSACE

Secrétariat du Rallye : ASA ALSACE 10 rue de Waldkirch 67600 SELESTAT

Téléphone : 03.88.74.76.20

Permanences du Rallye

Lieu : **Circuit EUGENE à CHATENOIS**

Date : 24 et 25 octobre 2014

Horaire : de 18h30 à 20h30 le 24 Octobre et de 8h à la fin de l'épreuve le 25 Octobre 2014

Organisateur technique

Nom : ASA ALSACE

Adresse : 10 rue de Waldkirch 67600 SELESTAT

Téléphone : 03.88.74.76.20

1.1P. OFFICIELS

Collège des C. S. :	- Président	M.COTTET Patrice	licence n° 8012/0305
	- Membre	M. HUBER J.Jacques	licence n°10866/0323
	- Membre	M. GERARDIN Didier	licence n°19652/0308
Directeur de Course :		M. BLANQUIN Daniel	licence n°1941/0308
Directeur de Course Adjoint :		M. COUSIN Bernard	licence n°6379/0318
Assistant DC Gestion 1 ^{ère} Spéciale		M. BERST Mathieu	licence n°145079/0323
Assistant DC Gestion 2 ^{ème} Spéciale		M. HAZARD J.Hug	licence n°1505/0304
Directeur de Course délégué à l'ES 1		M. ZUMSTEG Charly	licence n°166097/0323
Adjoint au DC ES 1		M. LEONATE Michel	licence n°12844/0323
Directeur de Course délégué à l'ES 2		M. LARA Yves	licence n°7497/0318
Adjoint au DC ES 2		M. GROUD François	licence n°8035/1318
o.			
Médecin Responsable :		SAMU 67	
Commissaire Technique Responsable :		M.PROTOIS Gérard	licence n°1906/0321
Commissaires Techniques		M.TENA Emile	licence n°124058/0305
		M. DERCHE Denis	licence n°33547/0314
		M.SALTZMANN Michel	licence n°15471/0307
Chargés des Relations avec les Concurrents :			
		M.WAMBACH Jean	licence n°3030/0306
		Mme. LOUIS Elisabeth	licence n°1287/0313
Responsable des Commissaires de Route :		M. ROLLET Julien	licence n° /0323

1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye Centre Alsace compte pour la Coupe de France des Rallyes 2015 et le Championnat des Rallyes du Comité Régional du Sport Automobile Lorraine-Alsace 2014.

1.3P. VERIFICATIONS

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

Les équipages engagés devront se présenter aux vérifications administratives et techniques à l'heure fixée par les organisateurs qui auront lieu au Circuit EUGENE à Chatenois le vendredi 24 octobre de 18h30 à 20h30 et samedi 25 octobre 2014 de 7h à 10h

Les vérifications finales seront effectuées : **Ambulances MADER**

Adresse : 10 RUE DE Waldkirch 67600 SELESTAT

Prix de la main d'œuvre : 60€ ttc

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au rallye Centre Alsace doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le 11 octobre 2014.

ASA ALSACE 10 rue de Waldkirch 67600 SELESTAT tél: 03.88 74.76.20

Les concurrents s'engageant avant le 4 octobre 2014 (cachet de la poste faisant foi) avec frais de participation obligatoirement joints, bénéficieront d'une réduction de 35€

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 120 voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 300€
- sans la publicité facultative des organisateurs : 540€
- Montant de l'engagement membres ASA : 240€

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

Seuls les engagements reçus par courrier à l'adresse indiquée art 3.1.5P seront pris en compte. Les engagements reçus par FAX ne seront pas pris en compte.

La demande d'engagement devra parvenir à l'ASA avec une copie du permis de conduire de l'équipage et de la licence 2014

3.1.13P. Une retenue de 30% du montant des droits d'engagement sera effectuée dans le cadre d'un forfait après le 11 Octobre 2014. Une retenue de 50% des droits d'engagement sera effectuée dans le cadre d'un forfait déclaré après le 18 octobre 2014 jusqu'à la date du rallye.

Une déclaration de forfait devra se faire par mail à l'adresse de l'ASA : sport.auto.alsace@gmail.com

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1.P VOITURES AUTORISEES

GROUPE N/FN

N/FN1 : jusqu'à 1400 cm³

N/FN2 : au dessus-de 1400 à 1600 cm³

N/FN3 : au-dessus de 1600 à 2000 cm³

N/FN4 : au-dessus de 2000 cm³

GROUPE A/FA

A/FA5 : jusqu'à 1400 cm³

A5K/FA5K :

A/FA6 : au-dessus de 1400 à 1600 cm³

A6K/FA6K :

A/FA7 : au-dessus de 1600 à 2000 cm³

A7K/FA7K :

A/FA8 : plus de 2000 cm³

GROUPE GT

GT9 : jusqu'à 2000 cm³

GT10 : au dessus de 2000 cm³

GROUPE F2000

F11: jusqu'à 1150 cm³

F12 : au dessus de 1150 à 1400 cm³

F13 : au dessus de 1400 à 1600 cm³

F14 : au dessus de 1600 à 2000 cm³

GROUPE R

R1 : R1A jusqu'à 1400 cm³

R1B au-dessus de 1400 à 1600 cm³

R2,FR2 : R2B au dessus de 1400 à 1600 cm³

R2C au dessus de 1600 à 2000 cm³

R3 : R3C jusqu'à 2000 cm³, R3D diesel suralimenté jusqu'à 2000 cm³

R4 : Cylindrée corrigée de plus de 2000 cm³

R5

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance sera autorisée uniquement dans le parc du Circuit EUGENE. Les véhicules d'assistance ne pourront y pénétrer que le vendredi 24 octobre à partir de 18H30 et munis de l'autocollant

« Assistance » avec le n° du concurrent.

Dans le parc d'assistance il est demandé aux concurrents :

- de tenir à proximité immédiate et de manière visible de l'emplacement de chaque voiture de course, un extincteur pour foyer A,B et C d'une capacité minimale de 5kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans
 - d'utiliser des contenants à hydrocarbures conformes aux normes hydrocarbures,
 - de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3mx5m minimum) et résistantes aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture.
 - de disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures
 - de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance .
 - En outre il est précisé que le piquetage est interdit.
- Une pénalité de 200€ sera appliquée pour chaque infraction**
- Le montant de la pénalité est conservée par l'organisateur

4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA

4.6 IDENTIFICATION DES VOITURES

Conformément aux nouvelles dispositions d'identification des voitures de rallyes (décret n°2012-312 du 5 mars 2012 qui modifie l'article R411-29 du code de la route et arrêtés du 14 mars 2012 et du 28 mars 2012), l'identification des voitures se fera par l'apposition de deux numéros (210mm x 140mm), l'un situé à l'avant de la voiture, l'autre à l'arrière.

Pour tous les autres rallyes, chaque voiture devra être équipée à l'avant d'un support égal à la plaque d'immatriculation (520x110mm) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle, exclusivement réservée à l'organisateur

Le numéro d'identification lui sera attribué par l'organisateur en tant que numéro de course.

Sa validité sera limitée à la date et à l'itinéraire prévus pour le rallye.

Cette identification concerne également les voitures 0,00,000 en configuration Course.

Dans le cadre de la dérogation à l'article R.322-1 du code la route, les plaques d'immatriculation doivent être soit retirées, soit occultées.

A l'arrière de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à l'emplacement de la plaque d'immatriculation, centré, le bord supérieur à la hauteur du bord supérieur de la plaque d'origine. De chaque côté du numéro d'identification, à droite et à gauche, une largeur de 155mm minimum doit rester de couleur unie, sans inscription ou décoration (soit au total : 155+210+155=520mm = taille de la plaque d'immatriculation).

L'éclairage de cet emplacement doit fonctionner.

A l'avant de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à droite du pare brise (voir article 4.1.1)

ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiqués par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye Centre Alsace 2014 représente un parcours de 170,06 km.

Il est composé de 1 étape et 3 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39,96km

Les épreuves spéciales sont :

ES 1,3,5 NOTHALTEN – SAINT PIERRE BOIS 7km
ES 2,4,6 COL DE FOUCHY 6,32km

L'itinéraire et horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.6P. Les reconnaissances auront lieu le : Samedi 18 octobre 2014 de 9h à 18h
le : Samedi 25 octobre 2014 de 7h à 10h30

Rappel : le nombre de passages en reconnaissances est limité à 3

6.2.7. PENALITES

Reconnaitances en dehors des jours et heures autorisés ou non-respect du nombre maximum de passages :

- Départ refusé
- Amende identique à la valeur des droits d'engagement du rallye
- Demande de sanction disciplinaire auprès de la FFSA.

AUTRES INFRACTIONS :

- 1^{ère} infraction selon gravité : 1 à 3mn ou départ refusé, ou/et amende du montant de l'engagement
- 2^{ème} infraction : interdiction de prendre le départ, demande de sanction à la FFSA, amende du double de l'engagement du rallye concerné

Les trois pénalités sont cumulées

Ces pénalités sont infligées par le Collège des Commissaires Sportifs.

Le montant des amendes est conservé par l'organisateur.

Lorsque les contrôles de reconnaissances sont diligentés par la FFSA, le montant est conservé par la FFSA.

ARTICLE 7. DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de route : Combinaison blanche (**chasuble orange, inscription commissaire devant et derrière**)
- Chef de poste : chasuble **orange inscription** « Chef de Poste » **devant et derrière**

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX

Prix en espèces 4500€ effectivement distribuables

Coupes 30 coupes ou lots au minimum

La remise des prix se déroulera le SAMEDI 25 octobre 2014 à 22h au Circuit EUGENE à Chatenois

Répartition des Prix :

	PREMIER		DEUXIEME		TROISIEME		QUATRIEME		CINQUIEME
SCRATCH	335 Euros	1 coupe	225 Euros	1 coupe	175 Euros	1 coupe			
CLASSES de 1 à 4 partants	265 Euros	1 coupe	120 Euros	1 coupe					
De 5 à 10 partants	300 Euros	1 coupe	150 Euros	1 coupe	80 Euros	1 coupe			
Plus de 10 partants	335Euros	1 coupe	200 Euros	1 coupe	100 Euros	1 coupe	50 Euros	1 coupe	25 Euros
Feminine	100 Euros	1 coupe							

ARTICLE 11P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

Après les vérifications administratives et techniques, les concurrents disposeront de 15 mn pour se rendre au parc fermé situé au Circuit EUGENE

Un parc remorques est prévu un parking situé au Circuit EUGENE

Le Parc Assistance sera accessible à partir de 18h30 le vendredi 24 octobre 2014 et devra être impérativement libéré pour 12h le 26 octobre 2014

En dehors de ces jours et de ces horaires, aucun véhicule et aucune personne ne pourra pénétrer dans cette enceinte privée sous peine de mise hors course de l'équipage engagé à cette épreuve.

Un seul véhicule d'assistance par voiture de course sera autorisé à accéder au Parc Assistance. Plaque Assistance obligatoire.

FEDERATION FRANÇAISE DU SPORT AUTOMOBILE
COMITE REGIONAL DU SPORT AUTOMOBILE LORRAINE - ALSACE

Fédération
Française du
Sport Automobile **FFSA**



DEMANDE D'ENGAGEMENT

1^{er} Rallye Régional CENTRE ALSACE
Ville de SELESTAT
Samedi 25 octobre 2014

Le présent bulletin d'engagement doit parvenir au comité d'organisation au plus tard le :

11 octobre 2014 (le cachet de la poste faisant foi)

à l'adresse suivante :

ASA ALSACE - 10 rue de Waldkirch - 67600 SELESTAT
Accompagnée des droits d'engagements :

300 Euros (avec publicité) - 600 Euros (sans publicité)

Les droits d'engagements sont établis à l'ordre de « ASA ALSACE »

**TOUTE DEMANDE INCOMPLETE OU NON ACCOMPAGNEE DES DROITS
D'ENGAGEMENTS SERA CONSIDEREE COMME NULLE.**

Il est rappelé qu'un licencié ne peut en aucun cas s'engager à la même date à deux épreuves différentes. En signant le présent règlement, le concurrent et les conducteurs reconnaissent avoir pris connaissance du règlement particulier de l'épreuve et d'engager à s'y conformer, de même qu'aux réglementations générales applicables (y compris des contrôles anti-dopage).

Ils certifient l'exactitude des déclarations au dos de cette feuille.